

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 2 Décembre 2009

Compte-rendu sommaire

La réunion s'est déroulée sous la Présidence de Monsieur TIMMERMAN Philippe, Maire.

Absents excusés : Mme SIMON Colette, M. DROCOURT Alain

Madame de NAZELLE Laure a été nommée secrétaire de séance, assistée de M. KUTARASINSKI Daniel

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal a :

- **décidé** l'acquisition de deux parcelles appartenant à Monsieur MARCHAL Pierre au prix de 7€ le m² cadastrées ZL n° 40 Le Berceau lot n° 1 pour 8 604 m² et lot n° 3 pour 6 135 m² en vu de la création d'une zone commerciale
- **décidé** d'exercer son droit de préemption concernant le lot n° 2 de la parcelle ZL n° 40 pour 20 000m² aux conditions de la DIA et ce afin de conserver la maîtrise de l'aménagement foncier de la future zone commerciale du lieudit « Le Berceau »
- **confié** la maîtrise d'ouvrage à la SEDA pour réaliser les études nécessaires à la création d'un éco-quartier sur la zone AU destinée à l'implantation de commerces et résidentielle et autorisé le Maire à signer le contrat d'un montant de 19 000€ HT
- **décidé**, compte-tenu des projets en cours et à venir concernant l'aménagement du territoire, la révision générale du PLU
- **décidé**, dans l'attente de la révision générale du PLU, de rectifier des erreurs matérielles repérées dans le règlement du PLU ainsi que sur les plans selon la procédure de modification simplifiée prévue au 7^{ème} alinéa de l'article L.123-13
 - **retenu** les propositions du Cabinet ASCISTE INGENIERIE concernant l'étude de faisabilité pour la réalisation d'un groupe scolaire afin de regrouper les écoles primaires sur un même site
 - **retenu** les propositions du Cabinet BPR concernant la maîtrise d'œuvre de la nouvelle station d'épuration et **sollicité** les aides nécessaires à la réalisation de ce projet auprès du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et **demandé** une dérogation auprès du Conseil Général afin de commencer les études de conception à partir de janvier 2010
- **approuvé** les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion du Secteur Scolaire de Guignicourt qui prendra désormais le nom de Syndicat Intercommunal de Gestion du Complexe Sportif de Guignicourt
- **approuvé** les modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde concernant le Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC)
- **autorisé** le Maire à signer la convention avec le Conseil Général concernant le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration) pour la surveillance de la station d'épuration

- **autorisé** les travaux d'aménagement des réseaux électrique, éclairage public et téléphonique rue des Bois et s'est engagé à verser une contribution financière de 44 635,55€ HT sur un total de 124 273,43€ HT.
- **approuvé** le devis de l'Atelier de la Renaissance d'un montant de 13 047€ HT pour la réfection du chemin de croix de l'Eglise et sollicité les subventions auprès des Conseils Régional et Général
- **complété** le régime indemnitaire prévu en faveur du personnel communal par la délibération du Conseil Municipal n° 98/2003 en date du 28 novembre 2003
- **décidé** de porter à 2 000€ le montant de l'encaisse de la régie de recettes concernant les produits de location des salles initialement prévu à 1 500€
- **fixé** les tarifs généraux de cantine pour 2010 et en particulier pour un enfant devant suivre un régime alimentaire spécifique
- **voté** un mouvement budgétaire concernant le dégrèvement au titre de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée (DM n° 4)
- **approuvé** les modifications du plan de financement concernant le dossier des travaux des terrains de football pour les subventions CDDL (28,23%) et FRAPP (25%)
- **renouvelé** sa demande de subvention de 320 000€ au titre du FRAPP et de 100 000€ au titre du CDDL au plan triennal 2010-2012
- **approuvé** la mise en place de séances de cinéma, fixé les tarifs à 5€ et 3€, s'est engagé à garantir une recette de 70€ par séance et autorisé le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet
- **accordé** les indemnités de conseil et de confection de budgets au taux plein en faveur du Receveur Municipal
- **décidé** de mettre le pavillon de la Marguette à disposition de l'Association « ADPC 02 » (Association Aide Départementale Protection Civile) pour y stocker son matériel, y organiser des formations aux premiers secours et éventuellement y tenir des permanences
- **rectifié** la dénomination du bénéficiaire de la vente aux Etablissements DENIS à leur demande
- **été informé** de la tenue d'une réunion publique d'information concernant le projet modifié d'habitat rue des Fermes, sur place le vendredi 11 décembre à 16h00 et de l'organisation de l'Arbre de Noël du personnel communal qui se tiendra le vendredi 11 décembre à 18h00 en mairie
- **été informé** de l'avancement de l'étude concernant l'accueil périscolaire

Guignicourt, le 7 décembre 2009

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Vu par la Secrétaire de Séance,
L. de NAZELLE

Le Maire,
P. TIMMERMAN